



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE
LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

PARIS, LE 20 NOV. 2009

*La Secrétaire d'Etat chargée de la
Politique de la Ville*

A

*Mesdames et Messieurs les Préfets de
région,*

*Mesdames et Messieurs les Préfets de
département,*

Objet : Promotion et financement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires dans le cadre de la « Dynamique Espoir Banlieues ».

P.J. : Liste des 215 quartiers.

La « Dynamique Espoir Banlieues » a prévu d'ici 2011 l'implantation de 30 maisons de santé pluridisciplinaires dans les quartiers prioritaires définis lors du CIV du 20 juin 2008.

Dans ce cadre, le Fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins (FIQCS) intervient pour soutenir significativement les projets médicaux des professionnels de santé, sachant que ces financements ne sont pas exclusifs d'autres concours financiers : collectivités territoriales, fonds européens, crédits issus des contrats de projet Etat région, fonds national d'aménagement et de développement du territoire.

Les maisons de santé pluridisciplinaires constituent une réponse efficace et adaptée aux difficultés constatées sur les territoires de la politique de la Ville, en matière de démographie médicale, d'accès aux soins de premier recours et de prévention. Je vous rappelle que ces espaces :

- regroupent sur un même site une offre de soins et de prévention diversifiée : professionnels de premier recours mais aussi consultations avancées de spécialistes (éducation thérapeutique, prévention, services sociaux) quasi absente dans les quartiers ;
- répondent efficacement à l'isolement des professionnels de santé afin d'améliorer les conditions de leur exercice et leur sécurité ;
- peuvent contribuer à l'amélioration de l'offre de soins existante, notamment en allégeant la sollicitation des services d'urgences.

Plusieurs difficultés identifiées ralentissent l'aboutissement des projets en cours. Elles concernent :

- la complexité du montage financier ;
- la surface des locaux suffisante pour un regroupement de professionnels de santé ;
- une localisation géographique pertinente ;
- la mobilisation des professionnels de santé parfois insuffisante.

En réponse à ces difficultés, je vous demande de soutenir fortement le développement et la mise en oeuvre de ces projets afin d'atteindre les objectifs fixés et de répondre le plus efficacement possible à l'insuffisance de l'offre de soins dans les quartiers.

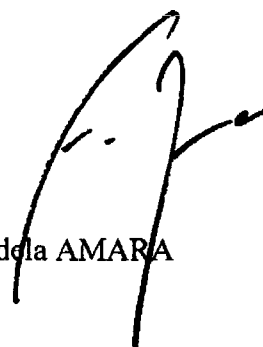
Les sites concernés ont été identifiés par les missions régionales de santé (Union régionale des médecins libéraux, Union régionale des Caisse d'Assurance maladie), ou par les diagnostics locaux réalisés par les communes et leurs groupements, en s'appuyant sur l'expertise des acteurs locaux, les collectivités et les bailleurs ainsi que vos services.

Vous porterez votre attention sur les projets situés dans les quartiers prioritaires définis lors du CIV du 20 juin 2008. Ces projets doivent contenir les éléments du référentiel relatif aux maisons de santé pluridisciplinaires élaboré par la CNAMTS (voir annexe)

A cette fin, mes services vous ont sollicité par circulaire du 26 octobre dernier pour réaliser un état des lieux sur les territoires prioritaires placés sous votre responsabilité ; vous pourrez utilement vous rapprocher des DDASS. **La remontée des informations est attendue pour le 20 décembre 2009.**

Par ailleurs, afin de susciter de nouveaux projets, je vous demande d'organiser une rencontre avec les acteurs concernés : professionnels de santé, réseaux de santé, services sociaux, bailleurs, ANRU et collectivités.

Je vous remercie de me faire connaître les difficultés éventuelles que vous rencontreriez dans la mise en oeuvre de cette mesure.



Fadla AMARA